

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres 1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94		Arrêté n° ATM	2024	019	
		Catégorie			
		Nombre de pages		1 / 1	
		Paraphe			
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY					
ALTERNAT DE CIRCULATION					
1 rue Jean-Pierre GLIN					

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : JULIEN T.P/EIFFAGE ENERGIES
 34 GUIMONVILLIERS
 28190 PONTGOUIN
 Mail : dict.julien@julien-tp.fr

Emetteur : FBL N° panneau : PAD 106
 Affiché le : 29/02/24 Retiré le : 29/04/24
 Annexes : Non [X] O [] Voir accueil

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
1 rue Jean-Pierre GLIN	Réfection de voirie et trottoirs	Du 04/03/2024 au 11/03/2024	X	X	

Le stationnement est interdit au droit des travaux.

- Signalisation de chantier
- Signalisation d'alternat
- Deux sens de circulation
- Suppression de voie

Ampliation adressée à :
 JULIEN T.P
 34 GUIMONVILLIERS-28190 PONTGOUIN
 M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
 rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
 M. le Commandant C.O.D.I.S.-
 7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES
 Conseil Général, Subdivision du Pays Chartrain
subdivision.pays.chartrain@eurelien.fr

L'Adjoint délégué,
 Jean SEIGNEURY



JOUY, le 29/02/2024

Monsieur le Maire de JOUY :
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :
 -la publication le : 29 FEV. 2024
 -et de la notification le :